

Crédit Foncier Franco-Canadien,

DIVISION DE QUEBEC.

Pour permettre au Directeur de faire procéder sans délai à l'estimation, il faut lui faire tenir de suite :

- 1° La demande ;*
- 2° L'état des revenus et des charges ;*
- 3° Les certificats des Corporations municipale et scolaire ;*
- 4° Le plein montant du dépôt fixé par le tarif.*

L'établissement de propriété et les titres peuvent être envoyés plus tard, lorsqu'on est d'accord sur le montant du prêt.

